



Traité Nazir

Michna 4 - Chapitre 2

הריני נזיר על מנת שאהא שותה יין, ומיטמא למתים--הרי זה נזיר, ואסור בכולן. יודע אני שיש נזירים, אבל אני יודע שהנזיר אסור ביין--הרי זה אסור; רבי שמעון מתיר. יודע אני שהנזיר אסור ביין, אבל סבור הייתי שחכמים מתירין לי מפני שאיני יכול לחיות אלא ביין, או מפני שאני קובר את המתים--הרי זה מותר; רבי שמעון אוסר.

[Celui qui dit :] « Que je sois Nazir à condition que je [puisse] boire du vin et me rendre impure à cause d'un mort », a le statut de Nazir et doit respecter tous les interdits liés à ce statut.

[Celui qui déclare :] « Je savais [qu'on peut faire vœu de] Nezirout mais je ne savais pas que le Nazir n'a pas le droit de boire du vin », [a le statut de Nazir et] il lui est défendu [de boire du vin].

Rabbi Chim'on [ע"ן] autorise.

[Celui qui déclare :] « Je savais [que le Nazir n'a pas le droit de boire du vin, mais je pensais que les Sages me l'autoriseraient du fait que je ne peux pas vivre sans vin » ou « [mais je pensais que les Sages me l'autoriseraient du fait que] j'enterre les morts, a le droit [de boire du vin et d'enterrer les morts]. Rabbi Chim'on [le lui] interdit.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions